Faire du succès diplomatique de la Palestine aux Nations Unies un nouveau pas vers la paix

Ce n'est pas un hasard si, le 29 novembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Maroc et la France ont tous deux voté en faveur de la résolution octroyant à la Palestine le statut d'Etat non-membre de l'ONU.

Cette position reflète l'engagement sans faille de nos deux pays en faveur de la création d'un Etat palestinien démocratique, viable et souverain. Elle constitue un signal politique fort en faveur de la solution des deux Etats, alors que le processus de paix a apporté ces dernières années davantage de processus que de paix. Elle montre que les aspirations du peuple palestinien à un Etat ne sont pas moins légitimes que celles des autres peuples arabes à la justice et à la liberté.

Le vote de la France est cohérent avec son engagement de longue date en faveur de la création d'un Etat palestinien : en 1982 déjà, le président Mitterrand appelait à la création d'un Etat palestinien devant la Knesset. La France n'a depuis pas ménagé ses efforts pour promouvoir cette solution, que nous considérons comme la seule à même de déboucher sur une paix juste et durable pour la région. Notre pays a notamment voté, avec le Maroc, en faveur de l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO, le 31 octobre 2011.

S'il faut se réjouir du nouveau statut de la Palestine aux Nations Unies, qui est un succès diplomatique réel dont le mérite revient au Président Mahmoud Abbas, nous ne devons pour autant pas perdre de vue que seule la voie de la négociation est à même de donner corps à la reconnaissance internationale votée à l'AGNU. La création effective d'un Etat palestinien ne pourra en effet passer que par une solution agréée par les deux parties.

C'est pourquoi il est essentiel qu'au lendemain de ce vote, les parties préservent la possibilité d'une reprise prochaine des négociations. Côté palestinien, cela suppose d'utiliser ce succès politique de manière constructive et de ne pas multiplier les initiatives unilatérales. Côté israélien, cela suppose que le nouveau gouvernement israélien qui sera formé suite aux élections du 22 janvier évite des mesures de rétorsion à la fois injustifiées et contreproductives. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont fait part de leur profonde consternation face aux récentes annonces en matière de colonisation, qui menacent chaque jour davantage la crédibilité de la solution des deux Etats. La suspension par Israël du versement à l'Autorité palestinienne des droits et taxes collectés en son nom, qui menace les acquis de la construction du futur Etat palestinien, est également inacceptable. L'Autorité palestinienne est parvenue, ces dernières années, à se doter d'institutions suffisamment efficaces pour pouvoir, selon les institutions financières internationales, devenir un Etat. La crise financière qu'elle traverse, la plus grave de son histoire, risque cependant de ruiner ces acquis.

C'est pourquoi l'Union européenne et la France ont décidé d'accélérer le paiement de leur aide à l'Autorité palestinienne pour 2013. Il importe que les pays du Golfe honorent à présent leurs promesses de dons et que la Ligue arabe procède le plus rapidement possible à la mise en œuvre du filet de sécurité de 100 millions de dollars par mois qu'elle a annoncé.

La communauté internationale a le devoir de se réengager de manière volontariste en faveur de la paix : la Ligue arabe, les Etats-Unis, l'Union européenne doivent faire de la sauvegarde de la solution des deux Etats leur priorité en 2013. Je suis convaincu que le Maroc et la France, qui partagent une approche équilibrée sur ce dossier, peuvent, ensemble, utilement contribuer à une relance des efforts de paix. Celle-ci pourrait s'appuyer sur une réaffirmation par la Ligue arabe de la pertinence de l'Initiative de paix qu'elle avait proposée en 2002, et une définition par la communauté internationale des paramètres de règlement du conflit, pour faciliter la reprise des négociations. Nous devons également continuer de soutenir la réconciliation inter-palestinienne derrière le Président Abbas.

La France a salué la décision de Sa Majesté le Roi de déployer à Gaza un hôpital militaire de campagne au lendemain du déclenchement du dernier cycle de violence entre Israël et le Hamas. Il s'agit d'une initiative importante pour venir en aide à la population civile de Gaza, qui paie depuis trop d'années les conséquences d'un conflit dont elle n'est pas responsable. L'envoi en mars dernier aux membres permanents du Conseil de sécurité, au titre de la présidence du Comité Al-Quds, de lettres du Souverain condamnant l'accélération de la colonisation à Jérusalem-Est a également permis de rappeler utilement Israël à ses obligations internationales au sujet de la Ville Sainte. Je salue enfin les initiatives mises en œuvre ces derniers jours par le Maroc en soutien à la réconciliation palestinienne, qui ont notamment abouti à l'adoption de la déclaration de Rabat.

De son côté, la France est également présente à Gaza, où elle construit un nouveau centre culturel et s'est récemment engagée à hauteur de 10M€ en faveur de la construction d'une usine de dessalement. Nous avons maintenu le niveau de notre aide budgétaire à l'Autorité palestinienne en 2012, à hauteur de 20 M€, en dépit de nos propres difficultés. La France continuera de s'opposer avec la plus grande fermeté à la poursuite de la colonisation, et d'œuvrer en faveur d'une levée du blocus de Gaza.

Il importe aujourd'hui de bâtir sur le succès du vote à l'Assemblée générale des Nations Unies pour que 2013 soit l'année de la création d'un véritable Etat palestinien vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. La France et le Maroc, qui siègent ensemble au Conseil de sécurité des Nations Unies, sauront, j'en suis convaincu, aider les parties à avancer résolument sur le chemin de la paix./.